



# Ni statu quo (décret Darcos) , ni bricolage (décret Peillon) L'école mérite une vraie ambition!



## 12 février, appel national à la grève pour :

- la réécriture du décret sur les rythmes
- de vrais **temps de concertation** que permet aujourd'hui une organisation avec les mercredis libérés
- la **consultation des conseils d'écoles** sur l'organisation de la semaine scolaire
- l'**abandon des APC**
- une **dotation de 337 postes** pour améliorer le taux d'encadrement (jusqu'à la moyenne nationale), le remplacement, la formation initiale et continue et l'aide aux élèves en difficulté (rased)
- une **politique publique de l'Etat** permettant d'assurer sur toutes les communes la qualité et la gratuité des temps périscolaires (projet, taux d'encadrement...)



## Cette réforme des rythmes est inacceptable!

### Sur le dos des élèves :

- une très faible réduction du temps de classe par journée
- plus de temps CLAE avec des taux d'encadrement en baisse : passage de 10 à 14 pour un animateur en maternelle et de 14 à 18 en élémentaire (cf lettre de Peillon aux maires)
- l'alternance 7 semaines/ 2 semaines abandonnée face au lobby du tourisme et de l'Eglise
- un même rythme journalier imposé de la toute petite section au CM2.
- des activités périscolaires après la classe dont la gratuité et l'existence ne sont plus garanties selon les communes

**Au final, les élèves passeront le même temps à l'école mais dans de plus mauvaises conditions.**



### Sur le dos des enseignants :

- Pas de baisse du temps de travail et donc aucune reconnaissance du travail invisible effectué par les enseignants ( 16h en moyenne par semaine)
- suppression des mercredis libérés pour concertation: augmentation de l'amplitude du temps de travail en soirée et les mercredis après-midis
- la mise en place de l'APC (Aide Pédagogique Complémentaire), en lieu et place de l' aide personnalisée pourtant massivement rejetée par la profession...
- et toujours le même tableau des 108 heures à remplir...
- la mainmise des collectivités territoriales sur le contenu des activités pédagogiques par le biais du Projet Educatif Territorial.
- la possibilité pour les mairies de décider d'une organisation scolaire sans, voire contre, l'avis du conseil d'école.

**Au final, les enseignants passeront plus de temps à l'école, avec des concertations reléguées en fin de journée et les mercredis après-midi. Ces temps perdront en qualité de réflexion, d'élaboration et d'analyse, et tout cela au détriment des élèves qui pâtiront de cette situation.**

## Une dotation départementale insuffisante!

**Qui dégrade les conditions d'apprentissage des élèves!  
Qui dégrade les conditions de travail des enseignants!**



- qui conduira à une **augmentation des effectifs** par classe
- qui ne permettra **pas le retour des rased** dans les écoles
- qui ne permettra pas de développer les dispositifs « **plus de maîtres que de classes** » et la **scolarisation des moins de trois ans**, « mesures phares de la refondation Peillon »
- qui n'améliorera pas le peu de **formation continue**
- qui ne répondra pas aux **besoins de formation initiale** en termes de postes de PEMF